



COE056865

Strasbourg, le 1er octobre 1992  
<dhmin92.1f>

Restricted  
DH-MIN (92) 1

**COMITE D'EXPERTS POUR LA PROTECTION  
DES MINORITES NATIONALES**

**(DH-MIN)**

---

Mandat du Comité d'experts  
pour la protection des minorités nationales  
**(DH-MIN)**

---

Mandat du Comité d'experts  
pour la protection des minorités nationales  
(DH-MIN)

Mandat spécifique

1. Nom du Comité: Comité pour la protection des minorités nationales (DH-MIN)
2. Type du comité: Comité d'experts
3. Source du mandat: Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)
4. Mandat:

Etudier la possibilité, ayant à l'esprit le principe de complémentarité des travaux du Conseil de l'Europe et de la CSCE, de formuler des normes juridiques spécifiques relatives à la protection des minorités nationales dans l'esprit de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il tiendra compte également des travaux menés au sein des Nations Unies. Le Comité mènera ses travaux à la lumière du projet de Convention européenne pour la protection des minorités élaboré par la Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit ainsi que de la proposition autrichienne pour un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres propositions pour des solutions juridiques.

5. Délai dans lequel le mandat doit être exécuté: juillet 1993
6. Composition du Comité:
  - a. Etats dont les gouvernements ont la faculté de désigner des membres: tous les Etats membres
  - b. Nombre de membres au titre de chaque Etat dont les frais de voyage et de séjour sont pris en charge par le Conseil de l'Europe: 1
  - c. Qualification désirable des personnes appelées à devenir membres du comité: spécialistes en matière de droits de l'homme et de protection des minorités nationales
7. Autres participants: Commission des Communautés européennes

8. **Observateurs:**
  - a) **Etats non-membres: Canada, Saint-Siège, Albanie, Estonie, Lettonie  
Lituanie, Roumanie, Slovénie**
  - b) **Organisations internationales gouvernementales: -**
  - c) **Organisations internationales non-gouvernementales: Amnesty International,  
Commission internationale de Juristes, Fédération internationale des droits de l'homme**
9. **Remarques de transition: -**